

Motion 1843

demandant l'ouverture d'une concertation entre les autorités cantonales et celles de la commune de Veyrier pour l'organisation conjointe d'un concours d'urbanisme aux Grands-Esserts sur le plateau de Vessy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de construire des logements sur l'ensemble du territoire cantonal pour répondre aux besoins de la population;
- la rareté des terrains à bâtir en ville pour ce faire et l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles en périphérie;
- le processus de déclassement en cours sur les parcelles propriété de l'Hospice général;
- la possibilité de réaliser de nombreux logements sur une grande partie du Plateau de Vessy, au lieu-dit « Les Grands Esserts »;
- l'opportunité de réaliser à la campagne des lieux de vie destinés à l'habitation et à des activités de proximité en respectant la nature des sites avec pour objectif la création de quartiers à haute valeur environnementale,

invite le Conseil d'Etat

- à entamer immédiatement une concertation avec les autorités de la commune de Veyrier pour l'organisation d'un concours d'architecture portant sur l'aménagement respectueux des principes de développement durable au lieu-dit « Les Grands Esserts » sis sur le territoire de la commune de Veyrier;
- à désigner un groupe de réflexion autour de ce projet incluant paritairement les autorités de la commune de Veyrier et des représentants de l'Etat de Genève chargés d'élaborer le cahier des charges du concours;
- à étudier dans le même temps la mise en place de toutes les infrastructures publiques, notamment le prolongement d'une nouvelle ligne de transports publics à partir de l'arrêt du Bout-du-Monde, passant par la route de Vessy, ainsi que les accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité douce.